

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0010052

Optique

(141950)

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11579

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FAKIR HASSAN

Date de naissance :

16/05/1973

Adresse :

09, Rue Ned Lorkhe, 1^{er} Etg, Appartement BELVEDERE - CASABLANCA

Tél. : 06 11 899779 Total des frais engagés : 2019,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 22/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

FAKIR

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Le 21/12/2011	313011	3	500,00	
12/22	3			
				Dr. Majoua GHAZAL Psychiatre, Dr Bauthier 06 22 27 27 15

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 6, Bd de la Liberté - Casablanca Tel: 05 22 31 47 17	21.12.2024	1519,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

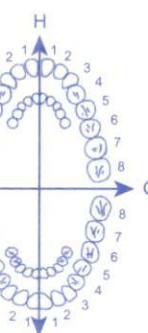
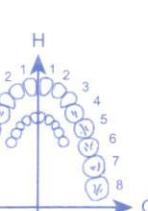
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ 35533411 & 35533411 \quad 11433553 \\ \hline B & \end{array} $ <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Najoua GHAZAL
Psychiatre - Psychothérapeute

LOT: 1085163
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

TR
FAKIH Micham
83,10 x 9

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

LOT: 1085163
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

Casablanca, le 21-12-2022

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

- Pris de la lug. 28 3551

90

79,30 x 9 Acustex depsoit
21/12

depsoit.

- Valpro 500LP. 28 3552

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

13,30
- Atosie 5- depsoit depsoit
21/12

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

ARTANE 5MG
CP B20
P.P.V: 13DH30
6 118000 060314

45,15
- Zopridea lug SV

SV

283553

283554

Dr. Najoua GHAZAL
Psychiatre - Psychothérapeute
17, Rue Najib Mahfoud - Quartier Gauthier - Casablanca - Tél: 0522 22 11 21 - Fax: 0522 27 27 15
0522 27 27 15 - زنقة نجيب محفوظ حي ثونبي - الدار البيضاء - الهاتف: 0522 22 11 21 - الفاكس: 0522 27 27 15

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

15,10,00

de 0202430

LOT 0202430
EXP 03/25
PPV 83DH10

17, rue Najib Mahfoud - Quartier Gauthier - Casablanca - Tél: 0522 22 11 21 - Fax: 0522 27 27 15
0522 27 27 15 - زنقة نجيب محفوظ حي ثونبي - الدار البيضاء - الهاتف: 0522 22 11 21 - الفاكس: 0522 27 27 15

45,00